



**HAL**  
open science

## Être architecte en CAUE

Françoise Gaudibert, Gérard Ringon

► **To cite this version:**

Françoise Gaudibert, Gérard Ringon. Être architecte en CAUE : retours sur une interrogation. [Rapport de recherche] Groupe de recherche sciences sociales et architecture; Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse; Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1995. hal-03096630

**HAL Id: hal-03096630**

**<https://hal.science/hal-03096630>**

Submitted on 5 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme  
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme  
Sous-Direction des Enseignements et des professions  
Bureau de la Recherche Architecturale

## ETRE ARCHITECTE EN CAUE

Retours sur une interrogation

Françoise GAUDIBERT - Gérard RINGON  
Enseignants-chercheurs

Groupe de Recherche Sciences Sociales et Architecture  
Ecole d'Architecture de Toulouse  
83, rue Aristide Maillol, 31106 Toulouse cedex

Février 1995

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme  
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme  
Sous-Direction des Enseignements et des professions  
Bureau de la Recherche Architecturale

## ETRE ARCHITECTE EN CAUE

Retours sur une interrogation

Lettre de Commande n° 88964 du 16 Août 1993

"Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au bureau de la recherche architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs".

Françoise GAUDIBERT - Gérard RINGON  
Enseignants-chercheurs

Groupe de Recherche Sciences Sociales et Architecture  
Ecole d'Architecture de Toulouse  
83, rue Aristide Maillol, 31106 Toulouse cedex

Février 1995

## Sommaire

INTRODUCTION	P. 1
I - Etre architecte: débats sur une définition des compétences	P. 8
L'architecte généraliste ou spécialiste?	P. 9
La création et la créativité en architecture	P. 11
Une pratique des architectes de CAUE: la pédagogie	P. 14
Etre maître-d'oeuvre: une compétence en cours de redéfinition	P. 16
II - Identités professionnelles et champ institutionnel des CAUE	P. 20
Travailler en équipe	P. 20
<b>Lettre de Commande n° 88964 du 16 Août 1993</b>	P. 25
Etre architecte public	P. 28
"Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au bureau de la recherche architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs".	P. 38
Une hypothèse sur le mouvement CAUE	P. 40
CONCLUSION	P. 42
BIBLIOGRAPHIE	P. 46

## Sommaire

INTRODUCTION	P. 1
I - Etre architecte: débats sur une définition des compétences	P. 8
L'architecte <i>généraliste</i> ou <i>spécialiste</i> ?	P. 9
La <i>création</i> et la <i>créativité</i> en architecture	P. 11
Une pratique des architectes de CAUE: la pédagogie	P. 14
Etre maître-d'oeuvre: une <i>compétence</i> en cours de redéfinition	P. 16
II - Identités professionnelles et champ institutionnel des CAUE	P. 20
Travailler en équipe	P. 20
Une identité d'architecte <i>social</i>	P. 25
Etre architecte <i>public</i>	P. 28
Une profession en concurrence	P. 30
III - Etre architecte en CAUE: une identité professionnelle particulière confrontée à la globalité d'une profession	P. 34
Points de vue de sociologues	P. 36
Propos d'architectes sur leur milieu professionnel	P. 38
Une hypothèse sur le <i>mouvement</i> CAUE	P. 40
CONCLUSION	P. 42
BIBLIOGRAPHIE	P. 46

dans le champ professionnel global des architectes et dans les relations que celui-ci entretient avec d'autres acteurs extérieurs.

D'assez nombreux travaux sociologiques portant sur la profession d'architecte ou sur des segments professionnels, ont été réalisés depuis les années soixante-dix. L'enquête conduite par l'équipe de Raymonde Moulin

## INTRODUCTION

(1973) à la fin des années soixante-dix a inauguré un type d'approche généraliste et avait mis l'accent sur le fait que l'idéologie de la profession libérale encore largement dominante chez les architectes cachait une

évolution. Le présent rapport prend sens comme suite et développement d'une précédente recherche dont le rapport final *Etre architecte en CAUE* fut remis au Bureau de la Recherche Architecturale (BRA) en avril 1993. Ce prolongement de notre recherche fut rendu possible par un financement complémentaire accordé par le BRA.

Cette recherche portait sur les architectes travaillant dans les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), associations départementales dont la création fut rendue possible par la loi sur l'architecture de 1977. La question suivante était au centre de notre problématique: comment la diversification des pratiques des architectes et les nouvelles compétences et expertises sur lesquelles elles se fondent, donnent-elles naissance à de nouvelles identités professionnelles? Nous formulons l'hypothèse que ces nouveaux cadres de travail que sont les CAUE pouvaient être un lieu d'observation particulièrement intéressant des changements qui surviennent dans cette profession.

Cette recherche n'entendait donc pas se limiter à une simple description monographique. Si l'enquête nous a conduit à nous arrêter sur le travail des architectes en CAUE pour en connaître précisément les composantes internes et les évolutions, la démarche visait néanmoins à situer le développement de cette pratique du travail d'architecte en CAUE dans "Les communaux" (1985), et par B. Haumont dans "Figures salariales et socialisation de l'architecture" (1982). Ces repérages sont importants car ils permettent de saisir des évolutions dans leur globalité.

dans le champ professionnel global des architectes et dans les relations que celui-ci entretient avec d'autres acteurs extérieurs.

D'assez nombreux travaux sociologiques portant sur la profession d'architecte ou sur des *segments* professionnels, ont été réalisés depuis les années soixante-dix. L'enquête conduite par l'équipe de Raymonde Moulin (1973) à la fin des années soixante avait inauguré un type d'approche généraliste et avait mis l'accent sur le fait que l'idéologie de la profession libérale encore largement dominante chez les architectes cachait une évolution des pratiques réelles qui souvent ne correspondaient plus à l'image de l'architecte maître d'oeuvre de l'ensemble du processus d'édification, de la conception à la réalisation; un certain éclatement de l'expertise du métier d'architecte apparaissait déjà, alors que les nouvelles promotions de l'après-soixante-huit n'avaient pas encore fait une entrée massive dans la vie professionnelle.

Les architectes des CAUE ont eux-mêmes fait l'objet d'études diverses, et dans le temps où commençait notre recherche, s'amorçait aussi, sous la conduite de Jacques Allégret, une autre recherche sur les CAUE commanditée par un groupe de CAUE<sup>1</sup>.

Les recherches récentes sur les architectes se sont parfois heurtées à des problèmes concrets liés à l'état de l'information existante, surtout quand elles se fixaient pour objectif d'identifier et de dénombrer les architectes travaillant selon tel statut ou exerçant telle pratique professionnelle et dont l'identification ne pouvait se faire à la simple lecture des données existantes?

---

<sup>1</sup> Cette enquête se mit en place suite à une première rencontre entre les Ecoles d'architecture et les CAUE, intitulée "Territoire et enseignement", qui eut lieu les 17 et 18 Mai 1990 à l'Ecole d'Architecture de Paris-Villemin. Cette recherche a donné lieu à un premier rapport: Jacques Allégret (1993). Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Evolution des caractéristiques et des pratiques 1980-1990. GRESA/EAPV. Nous avons été en contact régulier avec J. Allégret au cours de nos recherches.

<sup>2</sup> Ces problèmes méthodologiques de repérage sont clairement montrés par J. Allégret dans "Les communaux" (1985), et par B. Haumont dans "Figures salariales et socialisation de l'architecture" (1982). Ces repérages sont importants car ils permettent de saisir des évolutions dans leur globalité.

Notre démarche fut autre; nous avons choisi de rencontrer les architectes travaillant dans cinq CAUE situés dans des départements du Sud de la France: le Tarn-et-Garonne, la Dordogne, les Pyrénées-Atlantiques, le Vaucluse et la Drôme. Notre recherche qui se plaçait donc clairement dans un ensemble de questions globales sur les transformations des pratiques professionnelles des architectes, a été réalisée au moyen d'entretiens auprès d'une trentaine d'architectes travaillant soit à plein temps soit à temps partiel dans ces CAUE. Nous avons recueilli ces témoignages dans des situations de type professionnel, c'est-à-dire dans des temps pris sur le *temps de travail*, après avoir pris contact avec les directeurs, souvent architectes eux-mêmes, et parfois à la suite d'une réunion avec l'équipe<sup>3</sup>.

Dans notre précédent rapport nous avons rendu compte du contenu des entretiens individuels. Nous avons constaté qu'en dépit de pratiques et d'outils spécifiques qu'avaient développés ces professionnels, ils n'étaient pas tous très assurés dans leur identité professionnelle. L'architecte maître d'oeuvre, coordonateur et seul responsable devant le maître d'ouvrage, sert encore souvent de modèle identitaire alors même que son existence est en péril aujourd'hui et que les modes d'exercice professionnel se diversifient.

Pour le prolongement de cette recherche rendu possible par le financement complémentaire, nous nous sommes proposés de faire un *retour* auprès des équipes auxquelles nous avons envoyé notre rapport au moment de sa publication. Ce retour avait un double but: d'abord de faire en quelque sorte *évaluer* nos résultats par les personnes qui avaient été *l'objet* de notre enquête, et ensuite de revenir peut-être plus directement à travers des débats collectifs sur les questions que nous nous posions sur l'évolution de la

---

<sup>3</sup> Ce faisant nous avons clairement choisi une méthode préconisée par Franco Ferrarotti, établissant chaque récit de vie dans son contexte, ou par Daniel Bertaux qui a lui même beaucoup emprunté aux méthodes de l'Ecole de Chicago. Choisir comme nous l'avons fait de privilégier une enquête auprès d'un petit nombre d'équipes et de personnes supposait une attention particulière aux situations produites et aux conditions dans lesquelles étaient énoncées les paroles recueillies.

profession d'architecte. Dans chacun des CAUE ce retour s'est déroulé sur une journée passée avec l'ensemble de l'équipe.

Le fait de *revenir sur le terrain* nous semble présenter plusieurs intérêts d'ordre épistémologique et pratique. Dans une grande variété de situations et d'objets d'enquête, des chercheurs ont évoqué, redouté, tenté le retour de leurs analyses auprès de ceux qui en avaient été l'objet. Ce n'est pas en effet une opération simple; déjà le seul retour de l'écrit peut poser de nombreux problèmes, car les processus de construction et d'élaboration qui sont le fait de toute recherche et le langage utilisé pour les traduire induisent souvent de telles distances intellectuelles, sociales et culturelles, que la simple idée de ce retour peut paraître incongrue, et n'est souvent même pas recherchée, les instances de validation et de reconnaissance de la recherche se situant dans de toutes autres sphères. Ce retour de l'écrit peut aussi être redouté par crainte des révélations et des interprétations auxquelles il peut donner lieu chez ceux qui ont été enquêtés; on connaît le cas de L.Wylie<sup>4</sup>, exposé par lui-même, refusant pendant près de vingt ans que son étude sur Roussillon ne soit traduite en français par crainte de son retour au village et des interprétations auxquelles les habitants auraient pu se livrer.

Ce retour ne consiste pas simplement à tendre un miroir pour savoir comment s'y reconnaissent ceux dont parle la recherche; c'est ainsi que divers courants sociologiques ont placé au centre de leur réflexion et de leur pratique la question du retour des connaissances qu'ils élaborent auprès de ceux qui ont été étudiés, et la possibilité éventuelle qu'ils ont de se les réapproprier. Et ceci conduit à d'autres questions sur l'impact de cette réappropriation et ses conséquences comme facteur de changement, de transformation et même de perturbation dans l'espace social concerné. Certaines méthodes sociologiques peuvent même être définies comme la mise

---

<sup>4</sup> Laurence Wylie (1968). Un village du Vaucluse. Editions Gallimard.

en place de dispositifs d'intervention visant à cette production de changement.

L'intérêt que nous portions à un tel retour tient aussi au fait que nous avons à l'égard de notre objet de recherche une proximité particulière et que nos implications ne sont pas simplement d'ordre scientifique. En effet notre situation d'enseignants dans une école d'architecture, nos formations et nos intérêts intellectuels et personnels nous ont rendus sensibles aux changements des pratiques du métier d'architecte, questions présentes au coeur même de cette recherche. Et c'est là, à partir de ces divers intérêts que prit forme notre projet de ce retour sur le terrain: savoir comment était reçue notre analyse, quelles critiques elle suscitait, quels débats elle relançait et développait, rejoignait des questions jamais épuisées de notre horizon quotidien d'enseignants.

Ces retours se sont vite orientés vers des débats sur les points de vue développés dans notre rapport lui-même. Mais il est nécessaire de dire que d'autres niveaux de lecture sont apparus qui ne semblent pas concerner la recherche dans son noyau central; doit-on pour autant les considérer comme anecdotiques ou périphériques aux questions abordées dans la recherche? Ces remarques, en marge pourrait-on dire, disent aussi une partie de ce qu'est cette recherche.

C'est ainsi que la lecture du rapport de recherche fut parfois marquée par l'ennui; certains auraient aimé une présentation moins compacte, avec des tableaux synoptiques. Mais cette lecture a aussi suscité chez tous une grande curiosité, qui souvent ne fut avouée que longtemps après le début de la réunion, sans doute à cause du narcissisme qu'on pourrait lui prêter: sous les initiales modifiées et les fragments de propos rapportés, tous s'étaient livrés à un jeu de reconnaissances, avec parfois le regret d'avoir été peu cités. Au milieu de nos débats sérieux il y eut là d'étranges moments de rire dont le sens nous intrigue encore.

Les points de vue énoncés sur les différentes questions abordées dans le rapport ont donné lieu, d'une part entre les équipes et nous, et d'autre part au sein même des équipes, à des confrontations, à des désaccords dont les fondements n'étaient pas simplement idéologiques et théoriques, mais pouvaient aussi renvoyer aux situations concrètes de ceux qui les exprimaient, à leurs différences de statut dans les CAUE - plein temps ou temps partiel -, à leur modes d'insertion dans la pratique de la maîtrise d'oeuvre notamment par les types de commandes auxquels ils accèdent.

Certains propos retranscrits à partir des entretiens ont été repris pour être approuvés ou critiqués, parfois pour être nuancés ou prolongés. Il nous sembla aussi important de mettre en perspective ce que les intéressés pensaient d'eux-mêmes avec les données historiques et sociologiques plus générales sur la profession, l'approche empirique que nous avons fait nôtre depuis le début de l'étude n'interdisant pas que soient présentés les présupposés théoriques qui nous ont animés lors du recueil des témoignages et ont présidé à leur analyse.

Ces rencontres nous ont aussi, dans plusieurs cas, mis en face de situations nouvelles intervenues entre-temps dans les CAUE, issues de changements de majorité dans les Conseils Généraux; les interrogations nées de telles situations ont parfois marqué les échanges, jouant un rôle de révélateur.

Ce qu'on va lire dans ce rapport ne se limitera pas à simplement réénoncer ce qui s'est dit lors de ces *retours*. Ce qui est écrit ne clôt pas un débat qui continue dans la profession et dont une des questions centrales nous semble finalement être dans les rapports conflictuels entre les forces allant dans le sens d'une diversification-spécialisation et celles qui structurent de façon stable l'exercice d'un métier et sa reproduction. Ces conflits peuvent être analysés comme des actions qui mettent en jeu aussi bien les intéressés eux-mêmes, constitués en groupes hétérogènes que des

*d'organisation et des tactiques pour renforcer leur position.* (1993 : 82-83)

partenaires extérieurs à la profession et appartenant aux différentes sphères du social; les interactions ainsi produites constituent le terreau sur lequel la profession d'architecte évolue<sup>5</sup>.

## I - ÊTRE ARCHITECTE: DEBATS SUR UNE DÉFINITION DES COMPÉTENCES

Au cours des entretiens, nous nous étions longuement arrêtés avec nos interlocuteurs sur les missions qu'ils remplissent au CAUE et sur le concret des tâches qu'elles comportent; par ce détour, nous cherchions à comprendre les compétences et les expertises mobilisées dans cette pratique professionnelle. Le bilan que nous en avons fait était très contrasté: si à peu près tous s'accordaient à reconnaître les caractères propres de ces activités de conseil, si des démarches et outils spécifiques ont été mis en place, les avis étaient restés très partagés quant au fait de reconnaître à cette pratique professionnelle une autonomie par rapport à la maîtrise d'œuvre, activité autour de laquelle s'articulent traditionnellement les compétences de l'architecte. Cette emprise de la maîtrise d'œuvre n'est pas seulement de nature technique, mais elle imprègne fortement l'imaginaire et les

---

<sup>5</sup> Nous faisons nôtre les réflexions d'Anselm Strauss parues dans un article de 1961, *Professions in Process*. La citation suivante est extraite de la traduction des textes d'Anselm Strauss, publiée aux éditions de l'Harmattan en 1993, sous la direction d'Isabelle Baszanger: "Les segments ne sont pas des parties absolument stables, définies pour l'éternité, du corps professionnel. Ils sont soumis plus ou moins continuellement à des changements. Ils prennent forme et se développent, se modifient et disparaissent... Si cette représentation de la diversité et du changement constitue une description réaliste de ce qui se passe à l'intérieur des professions, comment peut-on l'analyser? Tout d'abord, l'effervescence des segments peut être analysée avec profit par analogie avec les mouvements sociaux. Jusqu'ici l'analyse en terme de mouvement social a été limitée aux mouvements religieux, politiques ou de réforme... On peut se poser les mêmes questions à propos des mouvements qui se développent à l'intérieur des professions. L'identité professionnelle peut être considérée comme l'homologue de l'idéologie d'un mouvement politique: en ce sens les segments possèdent une idéologie. Nous avons vu qu'ils ont des missions. Ils tendent aussi à développer un sens de la confraternité avec les collègues, des phénomènes de domination, des formes d'organisation et des tactiques pour renforcer leur position." (1993 : 82-83)

## I - ETRE ARCHITECTE: DEBATS SUR UNE DEFINITION DES COMPETENCES

Au cours des entretiens, nous nous étions longuement arrêtés avec nos interlocuteurs sur les missions qu'ils remplissent au CAUE et sur le concret des tâches qu'elles comportent; par ce détour, nous cherchions à comprendre les compétences et les expertises mobilisées dans cette pratique professionnelle. Le bilan que nous en avons fait était très contrasté: si à peu près tous s'accordaient à reconnaître les caractères propres de ces activités de conseil, si des démarches et outils spécifiques ont été mis en place, les avis étaient restés très partagés quant au fait de reconnaître à cette pratique professionnelle une autonomie par rapport à la maîtrise d'oeuvre, activité autour de laquelle s'articulent traditionnellement les compétences de l'architecte. Cette emprise de la maîtrise d'oeuvre n'est pas seulement de nature technique, mais elle imprègne fortement l'imaginaire et les représentations de ce métier. Il faut néanmoins dire que nous avons rencontré vis à vis de cette question des variations importantes tenant pour une grande part aux statuts professionnels des architectes, suivant qu'ils travaillaient à plein temps au CAUE ou qu'ils partageaient leur temps entre celui-ci et une autre activité, la plupart du temps la maîtrise d'oeuvre. Au cours de nos retours, cette question a ressurgi de manière lancinante; arrêtons nous sur quelques moments du débat.

## L'architecte généraliste ou spécialiste? La transformation et l'élargissement de ses domaines de compétences

Dans cette question s'entrecroisent plusieurs dimensions. Affirmer que l'architecte doit être et rester généraliste, comme l'ont dit certains de nos interlocuteurs peut apparemment se référer à une vision ancienne du métier, celle de l'architecte maîtrisant l'ensemble des moments du processus de la maîtrise d'oeuvre et pouvant mettre en acte ses compétences à propos de n'importe quel programme architectural. Mais à écouter préciser leur pensée ceux qui ont exprimé ce point de vue, apparaît une autre dimension: s'affirmer comme généraliste consiste plutôt à définir vis à vis du travail d'architecte une posture intellectuelle privilégiant une approche globale des problèmes par rapport à la question posée en évitant les visions parcellaires. Dans notre précédent rapport nous avons beaucoup insisté sur cet aspect du travail en CAUE auquel tous nos interlocuteurs adhéraient. Ils ont redit cette nécessité d'avoir une vision globale dans le conseil, mais certains ont ajouté que cette posture dans le travail était tout aussi valable dans la pratique de l'architecte en situation de maîtrise d'oeuvre; citons trois exemples intéressants par les situations qu'ils décrivent:

- dans les opérations d'urbanisme, un architecte récuse "*le travail en séquences*", qui morcelle les interventions et nuit à l'appréhension d'une situation dans sa totalité spatiale et temporelle.

- un architecte appelé pour un conseil par un bureau d'études techniques déjà largement engagé dans la conception d'un bâtiment industriel, dit comment la vision d'ensemble qu'il développa par rapport à la question particulière qui lui était posée, lui permit d'acquérir une position de premier plan dans un processus de conception où il n'était pas partie prenante au départ.

avec - un architecte est appelé par un maçon déjà engagé dans un chantier et devant faire face à un ensemble d'imprévus. La vision d'ensemble que dégage l'architecte à cette occasion devient ainsi pour lui l'occasion de faire comprendre les compétences qui sont les siennes.

Mais cette unanimité peut néanmoins conduire à des positions opposées quand on aborde la question du travail en CAUE: si pour certains le conseil en CAUE n'est qu'un cas de figure d'une compétence plus générale et sa mise en acte, d'autres ont réaffirmé les caractères spécifiques de ce travail notamment ceux qui ont été amenés à intervenir dans de nouveaux domaines qui ne correspondaient pas à leur formation initiale et où ils ont acquis les compétences nécessaires en se formant eux-mêmes et aussi en se confrontant à la réalité sur le tas. Ils se sont ainsi vus confier des missions sur le paysage, sur des questions qui ont trait à l'aménagement du territoire; ces pratiques représentent "un éloignement des pratiques classiques des architectes libéraux se résumant dans le schéma programme-bâtiment"; le directeur qui développe ce point de vue ajoute que ceci pose deux questions: "celle de la formation et celle de la reconnaissance de l'expérience ainsi acquise". Un architecte définit son "nouveau métier au carrefour entre urbaniste, plasticien, paysagiste et sociologue", ou encore un autre dit "je me sens plus aménageur qu'architecte"<sup>1</sup>. Les mêmes qui constatent cet élargissement des tâches de l'architecte et leur éloignement de la pratique traditionnelle, tiennent néanmoins parfois à affirmer "qu'il ne faut pas mettre en contradiction l'architecte classique et l'architecte CAUE", ou encore ils déplorent que "les architectes ne sachent pas se reconnaître dans un ensemble de pratiques diversifiées". Cette volonté de ne pas affirmer de rupture au sein de l'ensemble des architectes peut sembler contradictoire

---

<sup>1</sup> Ce glissement vers d'autres pratiques professionnelles constitue certes un élargissement des compétences de l'architecte, mais pour Françoise Dubost (1985) il pose question et peut conduire à une perte de spécificité; nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

avec la reconnaissance d'une différenciation accrue des formes de compétence et des champs d'activité; cette question sera reprise plus loin, quand nous nous arrêterons sur les identités professionnelles.

Ce débat sur "généraliste/spécialiste" a été aussi abordé parmi ceux qui pratiquent la maîtrise d'oeuvre sous un angle, pourrait-on dire, plus classique, celui de l'insertion dans le marché libéral de l'architecture: certains architectes ont acquis une spécialisation dans la maîtrise d'oeuvre qui résulte de la façon dont ils se sont insérés dans la pratique professionnelle, soit par les hasards d'une commande initiale ou d'un concours remporté, soit encore éventuellement par l'acquisition d'une formation personnelle complémentaire aux études. Si certains défendent cette idée d'une spécialisation qui ne pourra aller qu'en s'accroissant et devient même à leur yeux une condition nécessaire au développement du métier d'architecte, d'autres y semblent étrangers. C'est le cas de cet architecte travaillant au CAUE et en libéral installé dans un petit village: au cours du débat qui précède, il dit les mots suivants qui peuvent sans doute rendre compte de ses deux pratiques: "*je dis parfois qu'on est des architectes ruraux, on est en contact journalier avec la population comme les médecins ruraux*". Ces clivages entre architectes libéraux quant à leurs domaines d'intervention traduisent, outre des différences des compétences, leur mode d'insertion dans un marché différencié et hiérarchisé.

### La création et de la créativité en architecture

Dans ce débat sur les compétences qui fondent les pratiques des architectes, le thème de la création et de la créativité est revenu à plusieurs reprises au cours de ces rencontres, et ce ne fut pas le moindre sujet de notre étonnement et d'une ouverture de notre réflexion sur des perspectives inattendues. La notion de créativité est relativement récente; elle s'est

généralisée et même banalisée sous l'influence de divers courants appartenant à la psycho-sociologie appliquée, mais elle se réfère néanmoins directement à la notion de création qui a une histoire beaucoup plus ancienne qui nous ramène directement à la Renaissance: Edgar Zilsel (1993) a bien montré comment cette notion inspirée de conceptions empruntées à l'Antiquité prend un sens nouveau à la Renaissance qui associe métaphoriquement la création artistique à celle de Dieu. Depuis, la création a certes perdu cette référence divine; elle s'est individualisée et psychologisée, sans perdre sans doute toutes ses résonances transcendantales. Dans les critiques virulentes qui ont marqué 1968, la création a été dénoncée comme une mystification et une illusion cachant les réalités sociales, économiques et politiques du métier d'architecte<sup>2</sup>. Les architectes interrogés par Pascale Werner (1983) au début des années 80 déniaient souvent à leur travail en CAUE toute référence à la création.

Ces notions ne servent pas simplement à désigner un moment et une composante du travail de l'architecte qui correspond au moment de la conception, elles sont porteuses d'un ensemble d'images liées à cette histoire, comme le dessin d'ailleurs dont nous avons déjà parlé dans notre précédent rapport. L'intérêt ou le rejet manifestés à son égard nous avaient conduit à diverses réflexions sur les significations de cet outil qui vont bien au-delà d'une simple instrumentalité et relient les architectes à l'histoire artistique de leur métier et à sa dimension considérée comme créative. Nous avons parlé d'un "*retour au dessin*", car il nous semblait que dans les années où s'étaient mis en place les CAUE, le dessin y occupait une place mineure dans la pratique des architectes.

Dans nos rencontres ces notions réapparaissent à travers diverses remarques.

---

<sup>2</sup> Voir par exemple le numéro 53 de la revue Partisans de Mai-Juin 1970: *L'école des Beaux-Arts, une école comme les autres*.

*créat* -"L'architecte, c'est l'homme de l'art qui va visualiser, quelqu'un qui a une vision artistique, un rapport à la culture , à la beauté".

*prés* -"Doit-on former les architectes à autre chose qu'à concevoir?"

*perm* Après ces deux réflexions prononcées au milieu d'un débat sur les compétences de l'architecte, arrêtons nous sur l'interrogation que formule au cours d'une autre de ces réunions collectives un architecte au sujet du travail en groupe: "*comment gérer en groupe l'acte créatif cet événement individuel?*" La connaissance antérieure que nous avons eu du parcours de celui qui parle, et de sa participation aux interventions d'un groupe de plasticiens nous semblent manifester qu'il s'agit d'autre chose que la redite d'un lieu commun ancien sur les métiers artistiques. La notion de création semble ici employée pour désigner des conditions concrètes de travail en commun dans la pratique de la conception et poser une question à leur sujet. Au moment où cette remarque fut énoncée, nous ne l'avons pas approfondie particulièrement, mais elle nous semble renvoyer directement aux réflexions que fait Michel.Conan (1990) sur "*la création partagée*": alors que ces processus de "*création partagée*" lui semblent largement développés dans le travail d'agence, ils sont par ailleurs considérés comme "*des sources d'embarras réciproques qu'il convient de minimiser et comme si les partenaires en présence n'essayaient pas de tirer parti de leur collaboration accidentelle ou obligée pour enrichir le processus de conception*"; et il ne peut que constater la différence avec d'autres secteurs où la créativité collective est plutôt encouragée et développée, et en rester à une question sans réponse en l'état des recherches actuelles sur le travail architectural.

Cette remarque sur la notion de création faite par un architecte travaillant en CAUE nous a entraîné vers la maîtrise d'oeuvre. Mais la créativité surgit dans un sens très différent dans un autre CAUE où interviennent divers *spécialistes* autres que les architectes, notamment ingénieur et géographe. Au cours de la rencontre la question arrive sur la

créativité et à travers diverses questions les points de vue se développent: Comment la mesurer? Est-elle spécifique à la maîtrise d'oeuvre? N'est-elle pas présente dans le fait de décrire la qualité d'un patrimoine, dans le fait de permettre aux mentalités d'évoluer, ou encore dans le fait de donner aux autres, ceux que l'on rencontre dans le cadre du travail en CAUE, la possibilité de s'exprimer? L'un des points de vue avancés est que le travail de l'architecte en CAUE n'oppose pas sa créativité à celles des gens rencontrés; il leur permet même de l'exprimer. Cette conception de la créativité qui n'est pas sans évoquer certaines des idées défendues dans l'après 68 nous semble bien loin de celle que défendent beaucoup d'architectes!

Que signifie le retour de cette notion de création longtemps oubliée ou rejetée? Le retour d'une idéologie ancienne? La redécouverte d'une composante incontournable du travail de l'architecte? Le rapprochement et en même temps la lutte sur un terrain que s'étaient jusque là réservé les architectes pratiquant la maîtrise d'oeuvre? Ce dernier point nous paraît particulièrement important: en effet alors qu'au début de leur activité les architectes des CAUE ont tenté d'affirmer une sorte de rupture avec d'autres conceptions du métier, notamment celle centrée sur la maîtrise d'oeuvre, il nous semble que maintenant de telles affirmations ne sont plus de mises. Les enjeux de ces débats ne sont pas seulement de nature *technique*, mais mettent en jeu la structure d'ensemble de la profession avec ses hiérarchies et ses conflits.

### **Une pratique des architectes de CAUE: la pédagogie**

Arrêtons nous sur la pédagogie qui fut une des pratiques fondatrices des CAUE; nous en avons reparlé à l'occasion de ces rencontres, pour mieux comprendre comment cette activité a perdu la place importante qu'elle occupait au début des CAUE. Les expériences d'assistance architecturale qui

ont précédé et inauguré ce que seront les CAUE, ont développé dès le début des années 70, des actions dont le sens était d'informer le public et de développer ses connaissances et sa sensibilité; très rapidement, ceux qui ont pratiqué cette assistance ont refusé le caractère potentiellement normatif de leur intervention au profit d'une action visant à développer la culture architecturale. Il nous semble que résidait là une innovation fondamentale qui conduisait à sortir l'architecture de sa sphère, si l'on considère que durant plusieurs siècles l'architecture, celle des architectes, ne fut guère l'affaire que des architectes et de leurs peu nombreux commanditaires. Ce conseil architectural se développa notamment en direction des particuliers désirant faire construire et des enfants des écoles. Ces actions ont donc connu un déclin assez important, la majorité des actions de conseil s'orientant maintenant en direction des communes; ces actions menées auprès des communes comportent une dimension de conseil mais les enjeux politiques et sociaux dans lesquels se trouve prise cette forme de conseil en atténue peut-être la dimension proprement pédagogique. Il semble d'ailleurs assez clair que l'orientation des CAUE vers ce type de conseil en direction des communes résulte de la volonté des instances départementales dont ils dépendent. Loin de nous de nier l'importance de ce travail en direction des communes sur lequel nous nous sommes longuement arrêtés dans notre précédent rapport, mais il nous semble cependant que la disparition ou la marginalisation des autres formes de pédagogie a remis en cause une dimension importante de l'action des CAUE. Si nous nous arrêtons sur ce point dans un chapitre concernant la définition des compétences des architectes, c'est parce que cette pratique, en renouvelant la culture architecturale par une ouverture vers d'autres milieux sociaux, nous semble comporter des implications importantes quant à la définition des compétences des architectes. L'expérience mise en place par l'un des CAUE rencontrés nous semble pousser très loin les implications d'une telle

démarche: dans l'atelier qui s'adresse aux enfants et aux adolescents, la pédagogie mise en oeuvre ne consiste pas seulement en une information sur des sujets ayant trait à l'architecture, par exemple son histoire, mais comporte une sorte d'apprentissage pratique de concepts et d'outils visant à comprendre l'espace et à intervenir dans sa production; cette démarche a conduit l'animateur de cet atelier à questionner ce qu'il appelle "*le mode de production de l'architecture*", c'est à dire la culture commune aux architectes, les modes de travail et d'expression qui leur sont propres et que les personnes étrangères à ce milieu professionnel ne comprennent pas la plupart du temps.

**Etre maître d'oeuvre: une compétence en cours de redéfinition**

La difficulté rencontrée avec les termes employés par les architectes pour dire ce qui dans leur compétence et leur culture, est commun aux différents segments professionnels et ce qui les différencie est d'autant plus grande que les modifications auxquelles nous assistons depuis quelques décennies affectent tout particulièrement l'ensemble de la branche et des métiers de référence. Pour essayer de comprendre les hésitations et les contradictions, parfois même les conflits qui transparaissent dans les récits et réflexions qui nous sont faits nous pouvons nous situer dans une perspective sociologique permettant des comparaisons avec d'autres professions établies. Avec Anselm Strauss "*...Nous avons considéré les professions comme formant un amalgame flou de segments en cours d'évolution. De plus, les professions mettent en jeu un certain nombre de mouvements sociaux, en relations variées les uns avec les autres.*" (Strauss, 1993 : 83). Le flou des identités est alors relativisé, il est lui même caractéristique d'une tension et d'un renouvellement qui marque chaque

génération: "... Les segments ne sont pas des parties absolument stables, définies pour l'éternité, du corps professionnel. Ils sont soumis plus ou moins continuellement à des changements. Ils prennent forme et se développent, se modifient et disparaissent." (Strauss, 1993 : 82). Il semble cependant que les modifications auxquelles nous assistons depuis quelques décennies affectent tout particulièrement l'ensemble du secteur de la construction et des métiers de référence. Est-il possible d'inscrire les architectes des CAUE dans le processus plus général d'évolution du secteur de la construction des métiers de la maîtrise d'oeuvre et de la maîtrise d'ouvrage et d'analyser la profession dans son ensemble et le groupe étudié en terme d'identité complexe?

C'est ce qui ressort des réflexions menées dans un séminaire qui s'est déroulé en 1992, au cours duquel les participants dressent le tableau des conditions dans laquelle s'exerce aujourd'hui la maîtrise d'oeuvre. Il apparaît que les maîtres d'ouvrages privés constitués par les groupes financiers ont imposé, dans le cadre des projets d'envergure, une forme de contrôle qui va à l'encontre d'une maîtrise d'oeuvre unique et indépendante, celle que détenait traditionnellement l'architecte. En justifiant la diversification des intervenants de la maîtrise d'oeuvre, cette méthode diminue l'importance de l'expertise globale au profit d'expertises plus spécialisées. Certains des architectes sont davantage interrogés pour leur compétence de concepteur, sans pouvoir de décision quant au choix des entreprises, d'autres ont un rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrage, sans avoir accès aux autres étapes de la conception et de la réalisation du projet.

"La période récente et celle plus actuelle ont enregistré de très nombreux glissements sémantiques quant aux désignations et descriptions des fonctions de conception et de maîtrise d'oeuvre dans les secteurs du bâtiment et de la construction.

Ces transformations terminologiques, au delà des modes et des inflations langagières, traduisent les déplacements d'activité et de responsabilité opérés ou qui se poursuivent encore entre les différents acteurs et intervenants de la branche, et au premier chef ceux concernés par la fonction de maîtrise d'oeuvre qui a vu son unité - son unicité? - véritablement exploser au profit de fonctions et de métiers beaucoup plus diversifiées. Explosion qui a lieu, sous des pressions diverses et des spécialisations partielles, tant en amont qu'en aval, vis-à-vis du travail strictement défini comme celui de la conception architecturale ou urbanistique.

Ces transformations terminologiques sont également les reflets, et les traductions momentanées, des luttes et des concurrences que se livrent les différents acteurs pour affirmer leurs rôles, et leur place, dans l'ensemble des activités et des tâches qui sont susceptibles de permettre l'élaboration et la menée à bonne fin d'une opération." (Haumont, 1992: 11).

Ces modifications vont de pair avec un certain replis des architectes maîtres d'oeuvre dans les activités de conception et touchent tous les segments professionnels, de différentes façons. Corrélativement au mouvement de diversification que nous venons de décrire la division entre les différents marchés est renforcée, et une autre forme de spécialisation - en terme de "marchés fermés" - se trouve accentuée. C'est notamment le partage entre les types de projets de tailles différentes; il est important de remarquer que dans le cas du marché des projets de taille moyenne les architectes peuvent conserver l'expertise globale. Certains de nos interlocuteurs libéraux vivent concrètement cette spécialisation à laquelle ils ont parfois cru pouvoir s'opposer et ils nous la décrivent comme nouvelle. Nous constatons par ailleurs qu'étant architecte en CAUE ils participent en même temps et alternativement des deux formes de diversification-spécialisation.

Nous comprenons mieux les interrogations et résistances des architectes des CAUE et notamment de ceux qui bénéficiant du double statut de salariés et de libéral. Ils sont atteints, et ils le sont parfois doublement, par ces évolutions. Ils manifestaient lors de nos premières rencontres une réelle satisfaction. Les difficultés cumulées dans l'une et l'autre de leurs activités les font apparaître particulièrement pessimistes deux ans plus tard. Ils doivent faire face simultanément à des réalités économiques qui signifient avec brutalité leur relégation à un type de marché qualifié de *petit* et ils vivent l'instabilité d'une structure publique dont la pérennité dépend des décisions de politique locale.

D'autres ont eu la possibilité de devenir *permanents* dans un CAUE, ils l'ont fait en fonction de facteurs personnels et institutionnels dont les composantes sociales et culturelles déjà été analysées dans notre précédent rapport. Ce qu'ils perçoivent des évolutions de la profession dans son ensemble dépend des idéologies auxquelles ils adhèrent et de l'état de stabilité de la structure de travail. Mais dans tous les cas ils sont impliqués, de par leur proximité des maîtres d'ouvrages publics, dans l'évolution générale des expertises et ne sont pas sans ressentir les soubressauts des diversifications et spécialisations qui atteignent aussi le secteur public.

*"... Cette "désorganisation" apparente de la filière conception et de la fonction globale de maîtrise d'oeuvre peut très probablement être renvoyée à de multiples facteurs, les uns propres aux métiers et professions immédiatement concernés par ces activités de conception (qu'il faut comprendre ici dans un sens extensif); les autres étant plus externes, qu'ils soient liés aux évolutions que connaissent la maîtrise d'ouvrage, publique ou privée, les entreprises de construction ou encore les formes et modalités de l'action publique. sans oublier les évolutions des relations entre les divers acteurs et agents en présence."* (Haumont, 1992 : 18).

faisant bénéficier ensuite les personnes moins informées, au cours des missions à caractère pédagogique.

Dans ces conditions un mouvement d'identification se met en place. Si nous nous attachons à spécifier ce mouvement, par lequel un professionnel peut s'identifier à un groupe plutôt qu'un autre, il semble que presque tous

## II - IDENTITES PROFESSIONNELLES ET CHAMP INSTITUTIONNEL DES CAUE

des CAUE ont produit les conditions de la critique de l'architecte-artiste-démurge dénoncé par Raymonde Moulin.

Nous voyons que les architectes travaillant en CAUE sont moins enclins à revendiquer ce qui les différencie de leurs confrères maîtres d'oeuvre qu'au moment de la mise en place des CAUE. Cependant le fait de travailler dans une équipe composée seulement de contractuels salariés, pour une association émanant d'une collectivité territoriale - un Conseil Général - établit les architectes travaillant en CAUE dans une position radicalement différente de celles qu'ils occupent dans les agences privées. Dans ce chapitre nous nous interrogerons au sujet de la constitution des identités professionnelles complexes à la croisée de diverses composantes institutionnelles.

mises en perspective historique et situées par rapport à la société globale et aux contextes réels d'activité.

### Travailler en équipe

Par ailleurs, une étude des architectes ayant évolués depuis les années de création des CAUE nous avons constaté les variations dues aux différences

Nous avons longuement décrit dans un précédent rapport combien le fait de travailler dans une équipe favorise les confrontations et les débats, avec d'autres architectes, mais aussi avec d'autres professionnels. Certains architectes rencontrés affirmaient avoir un goût pour la relation et les échanges d'idées que ne favorisent ni le travail dans de petites structures d'agence ni les responsabilités d'une structure privée. D'autres, parfois les mêmes, indiquaient l'importance qu'ils accordent à la discussion, à la concertation, pour favoriser une *démocratisation* de l'architecture, en en

Trois des cinq CAUE visités ont connu entre les deux passages des changements de direction. Trois des cinq CAUE visités ont connu entre les deux passages des changements de budget provoquant des modifications dans l'équipe.

faisant bénéficier ensuite les personnes moins informées, au cours des missions à caractère pédagogique.

Dans ces conditions un mouvement d'identification se met en place. Si nous nous attachons à spécifier ce mouvement, par lequel un professionnel peut s'identifier à un groupe plutôt qu'un autre, il semble que presque tous les architectes rencontrés sont sensibles au fait que les pratiques spécifiques des CAUE ont produit les conditions d'une critique de l'architecte-artiste-diémerge dénoncé par Raymonde Moulin.

Mais si pour certains - souvent les plus anciens et parfois permanents - cette conscience des différences de posture va de pair avec la revendication d'une identité professionnelle spécifique de l'exercice du conseil et de l'aide à la maîtrise d'ouvrage, il semble que pour les autres - et tout particulièrement ceux qui ont double statut - tout se passe comme si leur identité de professionnels libéraux inscrits dans le champ de la maîtrise d'oeuvre prenait toujours le pas, sur leur identité d'architecte *public*. Mais les identités professionnelles ne peuvent se réduire à un seul élément, elles peuvent constituer un système de valeurs et de représentations complexes, elles doivent être mises en perspective historique et situées par rapport à la société globale et aux contextes réels d'activité.

La formation et la culture des architectes ayant évoluées depuis les années de création des CAUE nous avons constaté les variations dues aux différentes générations des architectes mais nous constatons aussi que les réponses à nos questions changent en fonction des situations institutionnelles locales - qui peuvent être caractérisées par des bouleversements récents ou en cours<sup>1</sup> - selon que l'équipe est plus ou moins importante, qu'elle est constituée des seuls architectes ou associe ces derniers à d'autres professionnels, écologues, paysagistes, par exemple; il arrive aussi

---

<sup>1</sup> Trois des cinq CAUE visités ont connu entre nos deux passages des changements importants. Dans deux des structures la direction avait changé et dans l'une une réduction du budget provoquait des modifications dans l'équipe.

interlocuteurs. Au moment des rencontres en table ronde une toute autre façon de se positionner est intervenue: la spécificité revendiquée par tous d'une forme d'expertise propre aux professionnels des CAUE se heurtait tout à coup aux différences d'interprétation de ce qui distingue ou non le *métier*, la compétence propre de l'architecte. La position défendue par l'un des participants, ingénieur, qui relativisait les différences entre la posture de l'ingénieur et celle de l'architecte, nous a paru insécuriser certains des architectes présents. Ramener ce débat à celui qui perdure entre ingénieurs et architectes serait un peu caricatural. Il semble en effet que les contradictions rencontrées par les architectes dès lors que la suprématie de leur *métier* n'est plus assurée soient particulièrement difficiles à gérer.

Le recours à une identité professionnelle commune aux différentes catégories d'architectes, avait déjà été relevé lors des entretiens individuels, sous des formes différentes selon les CAUE. Ce constat nous avait embarrassé, puisque nous avons fait l'hypothèse qu'une expertise nouvelle s'inventait dans les CAUE, ce qui aurait dû s'accompagner d'une revendication identitaire spécifique. Nous étions tentés de ne voir dans ces réactions que la manifestation d'un processus de différenciation habituel dans la phase de constitution d'une profession. L'étrangeté ressentie provenait du contraste avec des conceptions plus militantes ou plus naïves, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Se pourrait-il qu'au contact des autres professions parties prenantes de cette *socialisation de l'architecture*<sup>2</sup> les architectes des CAUE soient amenés à nier les différences qui existent de fait entre les différents groupes d'architectes, et les hiérarchies réelles ou symboliques qui peuvent y être associées? Dans ce cas nous pourrions penser que les architectes des CAUE - surtout dans le cas où ils sont *permanents* dans la structure - ne font que refléter un conflit inhérent à leur situation. Ils n'appartiennent pas à un

---

<sup>2</sup> Voir notamment la définition que donne Bernard Haumont de cette notion.

corps de fonctionnaires reconnus, et restent sans accès à la *conception*, cette *expertise rare* à laquelle la compétence des architectes maîtres d'oeuvre est souvent ramenée. C'est ce que retient Françoise Dubost<sup>3</sup>. De manière plus nuancée nous pourrions dire que les architectes des CAUE doivent s'adapter à un travail d'équipe pluri-disciplinaire auquel ne les ont pas toujours préparés les études, et réagissent de façon crispée aux *froissements* identitaires qui caractérise souvent le travail en équipe.

Deux autres auteurs nous donnent la possibilité de formuler une autre interprétation aux *revendications* de certains architectes, ou du moins ils nous fournissent l'occasion de nuancer encore nos positions. Au lendemain de la promulgation de la "loi de 1977", qui instituait tout à la fois *l'architecture d'intérêt public* et les CAUE, Raymonde Moulin et Jacques Lautman s'interrogent sur le sort qui sera réservé aux architectes dans les CAUE en terme de nombre et de statut<sup>4</sup>, mais aussi sur leur capacité à inverser les hiérarchies entre *animation* et *conception*<sup>5</sup>. La réponse leur semble dépendre de la capacité des architectes à se maintenir à la fois dans ces deux types d'activité, en pratiquant l'alternance.

Les faits semblent leur donner raison, ou tout au moins il est des architectes dans les CAUE qui ressentent plus fortement les effets d'une hiérarchie de valeurs mises en jeu dans leur activité d'architecte-animateur - titre qu'un seul d'entre eux revendique - d'architecte *social* et *public*. Les conflits de valeurs ainsi mis à jour et que ces architectes vivent

---

<sup>3</sup> Françoise Dubost, *Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme*, Sociologie du travail, No 2, 1985.

<sup>4</sup> Raymonde Moulin, Jacques Lautman, *Les architectes. la profession libérale et son "aggiornamento"*, Les cahiers de la recherche architecturale, No 2, 1978.

<sup>5</sup> "Pédagogue et animateur, l'architecte assistant se verra-t-il interdit de conception et frustré du trop fameux projet architectural?... Jusqu'à une date récente, dans nos sociétés, la fonction de création l'a emporté en prestige sur celex de transmission et de diffusion. La tendance parviendra d'autant plus aisément à s'inverser que les fonctions de pédagogie et d'animation ne seront pas dissociées, pour les architectes, de la fonction de conception (ou que, à tout le moins, elles seront pratiquées en alternance) et que l'assistance architecturale ne deviendra pas le secteur réservé des architectes pauvres". Article cité, page 52.

quotidiennement ne peuvent certainement pas se réduire aux *froissements* provoqués par le travail dans une équipe.

### Une identité d'architecte "social"

Paradoxalement beaucoup parmi les architectes des CAUE semblent se situer *ailleurs*: portés par une dimension utopique, ils cherchent la validation de leur action ailleurs que dans la reconnaissance de ces institutions, dans un public d'interlocuteurs étranger à *l'architecture instituée*. On a dit que le rôle des CAUE était plus social que technique<sup>6</sup>.

Ce qui nous est dit fait surtout apparaître l'idée d'une profession vivant une période difficile au cours de laquelle l'image socialement positive des architectes serait comme kidnappée par un petit nombre de professionnels. Pourtant chacun s'accorde à valoriser le rôle *social* du travail en CAUE, dont la mission principale est de rencontrer ceux qui n'avaient pas jusque là accès à l'expertise des architectes.

Ceux qui ont fait le choix d'inscrire leur vie professionnelle à plein temps ou à temps partiel dans un CAUE, peuvent décrire, hier comme aujourd'hui la satisfaction qu'ils éprouvent à travailler dans un climat d'expérimentation sociale. Cependant ils courent le risque, aujourd'hui plus qu'hier, de ne plus être soutenus dans cette recherche par un climat politique favorable. Ils peuvent aussi être plus ou moins déstabilisés par les nouvelles réalités de la *socialisation de l'architecture*. Cette socialisation dans sa définition proposée par Bernard Haumont (Haumont, 1982) peut contenir des éléments qui ne sont pas exempts d'ambiguïtés, comme le sont certaines revendications associatives, plus préoccupées de protection et de

---

<sup>6</sup> Voir Nicole Singier (1982): *Une institution architecturale et l'économie locale*, publié dans le fascicule 3 du Groupe de Travail IFA- Architectes et sociétés, séminaire de 1982.

conservation des patrimoines, au sens étroit de ces termes, que de création et qualité architecturale.

Quelques architectes rencontrés avaient exprimé leurs inquiétudes à ce sujet, tout en faisant la différence entre les exigences scientifiques ou *contextuelles* et les dérives de type électoralistes. Nés en partie du même mouvement de socialisation de l'architecture, les CAUE doivent composer avec une *demande* d'architecture qui doit aussi bien être entendue dans l'exigence d'un mieux vivre, d'une plus grande attention à l'environnement, qu'à celle d'une plus grande qualité architecturale, et ils ont souvent donné la preuve qu'ils peuvent s'engager dans des actions innovantes en ces domaines. Mais nous pouvons concevoir l'embarras qu'ils peuvent ressentir devant les formes récentes prises par cette socialisation qui laissent peu de place à la création<sup>7</sup>.

L'équilibre à trouver dans cette prise de position est d'autant plus difficile à tenir pour les architectes engagés dans le *combat* des CAUE qu'ils doivent, non seulement se situer par rapport aux valeurs habituellement défendues par les architectes<sup>8</sup> dans un débat qui n'est pas facile, mais qu'ils sont aussi les héritiers d'un conflit périodique qui oppose en France l'Etat et les collectivités locales au sujet de la gestion des domaines de la vie sociale. A ce conflit se superpose celui qui touche tout particulièrement les architectes et qui entraîne des formes de suspicion envers les fonctionnaires de l'Etat.

Raymonde Moulin dans son bilan de 1973 a bien fait apparaître combien l'idée d'un corps d'Etat d'architectes fonctionnaires est contraire aux

---

<sup>7</sup> Voir le débat tel que le précise Pierre Nora dans un entretien récent publié par Le Monde, et tel qu'il apparaît de puis quelques années dans des ouvrages tels que "L'allégorie du patrimoine" de Françoise Choay, ou "Le patrimoine en folie", sous la direction de Henri-Pierre Jeudy...

<sup>8</sup> "Mais en dépit des clivages que nous avons soulignés, l'analyse des discours montre que le consensus est sans doute plus profond que les oppositions, qui ne sont que des versions différentes d'une même idéologie. Il s'agit toujours de concilier le culte de la modernité - avec son corollaire: la capacité d'innovation est détenue par les seuls experts - avec la mission d'intérêt général - toute rhétorique professionnelle s'efforçant de légitimer l'expertise en réponse à un besoin social." Article cité.

habitudes de l'administration française, qui en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement est aux mains du corps des *ingénieurs des Ponts* (Moulin, 1973). En 78, de nouveau, elle prend acte des termes du débat ayant donné naissance aux CAUE dans leur forme actuelle (Moulin et Lautman, 1978). Nous voyons une partie des architectes, pourtant favorables à la mise en place de structures de conseil auprès des particuliers et des communes, refuser eux aussi la constitution d'un corps de fonctionnaires, et préférer équilibrer l'autorité de l'Etat par celle des maires et des conseillers généraux. Ce débat est souvent recouvert dans les entretiens par celui concernant l'assistance architecturale<sup>9</sup>. La suppression d'un certain nombre de détachement d'architectes consultants des DDE auprès des CAUE, avait fait resurgir ces questions douloureuses au début des années 90, lorsque nous commençons cette recherche.

Nous comprenons que dans ce contexte les architectes des CAUE soient particulièrement sollicités, ayant à répondre de leur compétence devant des élus locaux, et particulièrement mis en concurrence par les services que l'Etat entretient dans les régions.

---

<sup>9</sup> "Les expériences d'aide architecturale" ou "d'assistance architecturale" lancées depuis quelques années par le Secrétariat d'Etat à la Culture et le Ministère de l'Equipement ont montré l'intérêt d'une démarche architecturale d'ordre pédagogique... Les Conseils d'architecture prévus par la loi de 1977 sont issus des expériences-pilotes de ce type, mais les articles les concernant n'ont pas été élaborés sans une lutte sévère, qui a duré plus de trois ans, entre le Ministère de l'équipement d'une part, la profession d'architecte (représentée par l'Ordre et Union Nationale des Syndicats d'Architectes) et les Affaires Culturelles d'autre part. La profession et son Ministère de tutelle ont tout fait pour que les conseils ne viennent pas grossir les services du Ministère de l'Equipement, d'où l'option du législateur pour une association du type de la loi de 1901" Article cité, page 51.

"Si la profession, en la personne d'Alain Guillot (UNSFA), est à la recherche d'un pouvoir social capable d'équilibrer le "pouvoir administratif" et rêve d'un consensus architectural autour du maire, c'est, au moins partiellement, pour trouver des alliés dans la guerre picrocholine qui oppose, et n'a pas fini d'opposer, ces adversaires-complices que sont les architectes et les ingénieurs des grands corps." Article cité, page 52.

## Etre architecte "public"

Cette situation des CAUE que nous pouvons percevoir comme particulièrement inconfortable, suscite des comportements particuliers de la part des professionnels, reproduits presque identiquement dans tous les CAUE visités. Une même méfiance s'exprime vis à vis de certains représentants des DDE, en contre-partie un même mélange de tolérance et d'agacement mal dissimulé constitue la trame des rapports avec les élus. Cependant quelques différences surgissent dès lors qu'un élément vient perturber la relative stabilité acquise au cours des années.

Les CAUE ne se présentent pas comme des structures toutes identiques, les personnalités particulières des premiers présidents et directeurs ont modelé des équipes différentes mais surtout les budgets diffèrent avec la dynamique économique particulière de chaque département. Les objectifs communs de ce que certains appellent le *mouvement CAUE* ont pu changer au cours des années en fonction des situations locales, même si certaines *missions* des débuts - à caractère *social* et *public*, faut-il le rappeler? - fondent et caractérisent encore en grande partie le travail réalisé dans les CAUE.

Du côté d'une conscience identitaire propre aux CAUE nous relevons le développement d'actions apparentées à celles des mouvements syndicaux, destinées à assurer la carrière et la formation des personnels. Mais à l'inverse il arrive que les différences locales soient renforcées par des clivages ou des situations d'isolement qui commencent à être sensibles. Tous les CAUE ne vivent pas de la même manière cette identité: quand bien même certains participent à une coordination au niveau régional, interrégional ou national, d'autres équipes se maintiennent à distance ou une quasi ignorance des autres structures.

Sans nous attarder davantage sur ces différences nous pouvons constater le poids des composantes de la vie politique et économique locale et nationale. Les CAUE ont été mis en place y a bientôt vingt ans et paraissent avoir connu une relative stabilité. Mais il semble qu'au cours de la période récente des modifications de majorité au sein de certains Conseils Généraux ont pu être suivis de remaniements dans la constitution des équipes.

Tout se passe alors comme si l'instabilité nouvelle vécue, et non plus seulement évoquée, va pas de pair avec une conscience exacerbée de la fragilité des CAUE: "*les CAUE sont un luxe en période de crise*" nous dit un des architectes, pour nous faire mesurer la rapide dégradation de la situation des CAUE à partir de son expérience dans un département.

Mais même dans les cas où la situation est plus stable et l'équipe importante il est possible de desceller une relative inquiétude quant à la perennité sinon de la structure, du moins d'une façon d'être et de faire propre aux CAUE. Nous avons déjà vu que les CAUE se trouvent à la jonction d'intérêts et de pouvoirs très divers et sont susceptibles de vivre et ressentir avec une intensité particulière les conflits ainsi générés. Certains sociologues n'hésitent pas à décrire la dépendance des architectes des CAUE aux prises avec les contradictions propres à la gestion locale, à la recherche d'une permanente redéfinition de leur expertise, particulièrement fragilisés par le système de concurrences des *nouvelles professions de l'urbanisme* dominé par les ingénieurs et urbanistes de l'Etat, et manipulés par les élus (Dubost, 1985). Pour d'autres l'expertise spécifique développée par ces mêmes architectes constitue une spécialisation en adéquation avec les transformations de la demande architecturale. Seule la dépendance budgétaire à une taxe locale - même si elle a été créée pour assurer le financement des CAUE - est relevée comme source d'inégalités et d'insécurité (Allégret, 1993).

## Une profession en concurrence

Nous constatons que les DDE - ce sigle qui caractérise les Directions Départementales de l'Equipements est employé pour désigner tour à tour *l'administration d'Etat, les ingénieurs des Ponts, les subdi* - sont souvent invoquées pour expliquer les difficultés que rencontrent les CAUE et les architectes qui y travaillent. L'image souvent reprises au cours des entretiens et des discussions avec l'équipe est celle qui figure l'implantation des "subdi" dans tous les cantons en réseau serré et efficace, dont les élus peuvent devenir les proies consentantes, financements et réalisations étant fournies en prime lorsqu'interviennent les fonctionnaires de l'Etat.

Il arrive qu'un directeur de DDE, ou tel responsable de service ne s'inscrivent pas dans ce schémas. Mais le motif de rancœur est évoqué partout, et il semble que le mépris dans lequel certains ingénieurs tiennent les architectes n'épargne pas même ceux avec qui ils leur arrive de partager certaines missions - missions de formation des personnels par exemple - et que dans tous les cas la lourdeur des mécanismes administratifs tendent à broyer les équipes plus discrètes des CAUE.

Nous nous étonnons, le marché de l'aide à la maîtrise d'ouvrage est vaste, mais nous nous rendons vite à l'évidence des arguments avancés par nos interlocuteurs: l'urbanisme règlementaire règne encore en maître au sein de l'administration, même si quelques failles y sont sensibles. Les architectes, ceux qui travaillent dans les CAUE comme les autres, n'ont jamais adhésés à cette forme de gestion de l'espace architectural et urbain. Mais il faut remarquer qu'ils n'ont commencé à refaire surface en ce domaine que depuis peu; Raymonde Moulin dans la conclusion de son ouvrage tençait déjà les architectes suspects d'avoir abandonné le domaine urbain (Moulin, 1973), elle constate dans l'article déjà cité que l'urbanisme ne figure pas dans la loi

d'orientation de 1977<sup>10</sup>. Les architectes des CAUE eux-mêmes, bricolant sur le tas ou avec des formations universitaires, n'ont acquis et fait reconnaître cette compétence auprès des élus qu'assez tardivement.

Françoise Dubost nous rappelle à juste titre les conditions dans lesquelles s'est établie la concurrence entre les structures créées pour accompagner le mouvement de décentralisation et les organismes plus anciens, comme les DDE et DDA... interviennent tous dans le marché de l'aménagement et de l'urbanisme, caractérisé par le flou des attributions et l'importance occupée par les financements en provenance de l'Etat.

Encore une fois nous trouvons dans ces remarques matière à méditer sur les difficultés rencontrées par certains des architectes travaillant en CAUE en les replaçant au coeur d'un dispositif professionnel plus large. Cependant cette approche en mettant l'accent sur les contradictions et les clivages auxquels sont confrontés les professionnels, le fait sans jamais envisager les effets positifs et les interactions sociales dynamiques qui peuvent naître de ces pratiques nouvelles.

La comparaison avec les architectes communaux étudiés par les chercheurs du GRESA peut nous permettre de voir dans les formes de *spécialisations* professionnelles des architectes une preuve de la dynamique dont a besoin la profession. C'était du moins ainsi que l'équipe de Raymonde Moulin envisageait l'évolution de la profession d'architecte au contact des organisations. Cependant être architecte dans un CAUE nous semble présenter des caractéristiques plus complexes que celles attribuées à une spécialisation. Si ces professionnels sont bien sur le versant de la *médiation*, comme nous avons pu l'envisager au début de notre recherche, la diversité des statuts - permanents ou consultants - et des compétences requises - celles

---

<sup>10</sup> "La loi sur l'architecture n'intervient pas sur les structures sociales et économiques de la production et le risque n'est pas négligeable qu'elle soit, comme on l'a dit, de peu de portée face à la loi du marché. La loi fait moins de cas de l'urbanisme que de l'architecture..." Article cité, page 54.

de l'urbaniste et celles du pédagogue, celles du concepteur et celles du programmateur - il nous est difficile de conclure en les inscrivant comme *spécialistes*.

Nous avons vu que ce terme peut avoir des significations différentes pour nos interlocuteurs et pour le sens commun, ou pour un sociologue. Au delà de la difficile entente sur une définition, il nous semble que les architectes des CAUE doivent faire la preuve d'une grande diversité d'expertises et de postures au sein d'équipes de faible importance, et dans le temps d'une prestation.

La description des pratiques qui sont les leurs fait la preuve d'un système complexe qui associe des postures de conseil - qui exigent généralement de faire appel à des expertises menées par une seule personne dans un temps court - et d'autres qu'ils nous décrivent plus proche de l'aide à la maîtrise d'ouvrage - conduite parfois à plusieurs, et pouvant se dérouler en plusieurs phases, sur une durée plus longue - l'une et l'autre pouvant s'articuler d'une manière qui peut faire penser que le versant de l'expertise dite *rare* de la création n'est jamais totalement absente. A moins encore que ne soit inventées des expertises et postures plus spécifiques, liées aux techniques empruntées à l'informatique ou à la didactique.

Ces pratiques que nous avons toutes rassemblées sous la rubrique du *conseil* se sont développées tout particulièrement dans le *conseil aux communes*, mais d'autres sont apparues du fait de la confrontation avec les structures et organismes concurrents. Les professionnels sont alors dans l'obligation d'expérimenter des façons de faire qui ne sont pas habituelles et qui parfois se jouent des failles que peuvent connaître ces organisations. Nous constatons par exemple que des contrats continuent à être passés par les services du Ministère de l'Équipement avec certains CAUE; ils ont pour objectif la mise en place de méthodes plus adaptées aux exigences de qualité de vie urbaine que ne le sont celles des ingénieurs des Ponts. Ces contrats

constituent une aide budgétaire très appréciée par les structures situées dans les départements ruraux les moins riches.

Mais il nous semble surtout que ce type de contrats permettent des expérimentations contribuant à la constitution, sinon d'une identité spécifique ou d'une expertise spécialisée, tout au moins à la résolution d'un conflit d'expertise et de valeur. Et ce que nous voulons retenir c'est que cette résolution semble s'articuler sur l'une des contradictions du système décrit par Françoise Dubost. A partir d'un tel exemple nous pouvons commencer à nous interroger sur les conditions concrètes d'évolution d'une profession, ou de certains de ses *segments*, et sur les capacités réelles qui peuvent se développer sur la base des réponses innovantes, face aux conflits et contradictions constitutifs de tout mouvement social.

sectes se structure, se diversifie et même se hiérarchise par des différences de statuts, de pratiques professionnelles, de revenus économiques, mais aussi de valorisation et de reconnaissance sociales. Dans cette structuration s'entrecroisent et s'articulent des caractéristiques que l'on peut qualifier d'"objectives", par exemple le statut professionnel ou encore le revenu d'un architecte, et d'autres qui sont de l'ordre de l'imaginaire et des représentations, par exemple celles qui ont trait aux valeurs différentes attribuées à tel architecte ou à telle pratique du métier. Cet ensemble des architectes se constitue comme une entité distincte mais non séparée de la société qui joue elle-même de diverses manières un rôle structurant dans son existence et son devenir. Les différenciations et les hiérarchies qui se créent entre architectes du fait de cette structuration interne du métier font partie de sa dynamique propre mais peuvent aussi représenter un risque important pouvant conduire aux conflits et à la désagrégation du groupe.

Ce cadre d'analyse que nous énonçons là n'a rien de spécifique au milieu des architectes<sup>1</sup> ; on peut dire aussi que la réflexion sur la constitution et la structuration de ce métier n'est pas nouvelle, qu'elle ait été conduite soit par les architectes eux-mêmes, soit par ceux qui s'intéressent à eux. En effet, cette réflexion est une question importante et même vitale pour l'existence de ce

### III - ETRE ARCHITECTE EN CAUE: UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE PARTICULIERE CONFRONTEE A LA GLOBALITE D'UNE PROFESSION

A l'époque classique l'architecte n'est pas encore constitué ni clairement séparé des métiers de la construction,

Dans l'ensemble que constitue la profession d'architecte, quelle place occupent les architectes travaillant en CAUE? Précisons ce mot *place* dont le sens peut sembler très vague. Cet ensemble des architectes se structure, se diversifie et même se hiérarchise par des différences de statuts, de pratiques professionnelles, de revenus économiques, mais aussi de valorisation et de reconnaissance sociales. Dans cette structuration s'entrecroisent et s'articulent des caractéristiques que l'on peut qualifier d'"objectives", par exemple le statut professionnel ou encore le revenu d'un architecte, et d'autres qui sont de l'ordre de l'imaginaire et des représentations, par exemple celles qui ont trait aux valeurs différentes attribuées à tel architecte ou à telle pratique du métier. Cet ensemble des architectes se constitue comme une entité distincte mais non séparée de la société qui joue elle-même de diverses manières un rôle structurant dans son existence et son devenir. Les différenciations et les hiérarchies qui se créent entre architectes du fait de cette structuration interne du métier font partie de sa dynamique propre mais peuvent aussi représenter un risque important pouvant conduire aux conflits et à la désagrégation du groupe.

Il peut faire penser à ce que Pierre Bourdieu appelle le champ: cette notion nous semble présenter des qualités descriptives par la manière dont elle met en interaction une ensemble de composantes, mais par contre elle contient une sorte de totalitarisme, car la logique du champ semble capable de tout récupérer, et la question se pose: comment sort-on du champ? Nous nous référons aussi à diverses notions développées par l'analyse institutionnelle, notamment celle d'institutionnalisation. Jean-Pierre Epron a aussi inspiré notre approche à travers ses analyses des institutions architecturales, à différents moments historiques.

Ce cadre d'analyse que nous énonçons là n'a rien de spécifique au milieu des architectes<sup>1</sup> ; on peut dire aussi que la réflexion sur la constitution et la structuration de ce métier n'est pas nouvelle, qu'elle ait été conduite soit par les architectes eux-mêmes, soit par ceux qui s'intéressent à eux. En effet, cette réflexion est une question importante et même vitale pour l'existence de ce métier. Pour mieux faire comprendre notre propos, illustrons le rapidement de quelques références anciennes et récentes.

A l'époque classique au moment où le métier d'architecte n'est pas encore constitué ni clairement séparé des métiers de la construction, François Blondel fixe à l'Académie d'Architecture dont il est le premier directeur comme objectif de "*faire sortir l'architecture du mortier et de la truelle*"; cette exhortation adressée aux premiers architectes membres de cette Académie comporte en fait deux facettes: l'une technique, pourrait-on dire, il s'agit pour les architectes de faire identifier la spécificité de leur intervention; l'autre, sociale où il s'agit d'affirmer la différence de leur statut et de leur rang à l'encontre des maçons qui sont des manuels.

Deux autres exemples empruntés au XIX<sup>ème</sup> siècle: E. Charton (1978) homme politique et fonctionnaire important dresse dans son *Guide pour le choix d'un état ou Dictionnaire des professions* une sévère hiérarchie de cinq classes d'architectes allant du plus prestigieux celui qu'il appelle "*l'architecte artiste*" qui a obtenu le Grand prix de Rome, jusqu'au cinquième rang où l'on rencontre "*des jeunes gens qui après quelques années d'études, se réduisant à une condition tout à fait inactive et subalterne, dessinent chez un architecte ou un entrepreneur...*"; à aucun moment il ne se questionne

---

<sup>1</sup> Ce cadre d'analyse se réfère à plusieurs sociologues. Il peut faire penser à ce que Pierre Bourdieu appelle *le champ*: cette notion nous semble présenter des qualités descriptives par la manière dont elle met en interaction une ensemble de composantes, mais par contre elle contient une sorte de totalitarisme, car la logique du champ semble capable de tout *recupérer*, et la question se pose: comment sort-on du champ? Nous nous référons aussi à diverses notions développées par l'analyse institutionnelle, notamment celle d'institutionnalisation. Jean-Pierre Epron a aussi inspiré notre approche à travers ses analyses des institutions architecturales, à différents moments historiques.

sur les fondements d'un tel classement, si ce n'est pour dire combien il est important "d'étendre le plus possible ses relations dans la classe aisée..." César Daly réfléchit sur les différences de dignité et d'élévation qu'induisent entre architectes les types de commandes auxquels ils peuvent prétendre<sup>2</sup>.

Enfin dernier exemple emprunté à notre époque: faisons référence aux analyses amorcées par R. Moulin (1973) et prolongées notamment depuis par B. Haumont (1985) qui montrent comment le statut de salarié est présenté par de nombreux architectes comme inconciliable avec un métier fortement marqué par l'idéologie de la pratique libérale.

Revenons aux architectes des CAUE pour tenter de comprendre comment se constitue leur place dans l'ensemble de cette profession; arrêtons nous d'abord sur les analyses faites par d'autres sociologues à ce sujet et ensuite nous écouterons ce que nous ont dit les architectes que nous avons rencontré, sur leur milieu professionnel.

#### Points de vue de sociologues

Dans son article Françoise Dubost (1985) développe l'analyse suivante: les *nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme* parmi lesquels elle range des gens qui viennent de formations diverses, géographes, urbanistes, ingénieurs-écologues, architectes et que l'on rencontre dans des structures qualifiées d'*horizontales* ou de *transversales* (du type associations, organismes parapublics relevant de l'Etat et/ou des collectivités locales, parmi lesquels on retrouve les CAUE) pour les différencier des structures *verticales* traditionnelles, type DDE et DDA, sont confrontés dans leur recherche de légitimité professionnelle et de reconnaissance sociale à tout un ensemble d'obstacles.

---

<sup>2</sup> Cité d'après Hélène Lipstadt: polémique, débat, conflit - Architectes et ingénieurs dans la presse. CORDA/IERAU.

D'abord la reconnaissance de leur expertise et de leur domaine d'intervention qui est sous la coupe de l'Etat, fait qu'ils ne peuvent nullement prétendre à un statut de profession libérale au sens traditionnel. Leur statut d'emploi dans les interventions commandées par l'Etat est souvent précaire par rapport à la place que peuvent y occuper les grands corps d'Etat.

Les chevauchements qui peuvent se produire entre ces professionnels aux profils différents dans la réalisation de missions, lui semblent peu propices à favoriser des complémentarités, mais plutôt contribuer à des pertes de spécificités de compétences.

Enfin les spécificités de leurs compétences sur lesquelles insistent ces professionnels "l'éloge de la créativité, du marginal, de la souplesse, du décloisonnement... l'éloge de la démocratie retrouvée grâce à la décentralisation..." ne sont guère que les seuls domaines où ils puissent espérer trouver une légitimité.

Cette approche tend en fait implicitement à ne retenir que les arguments propres à confirmer qu'une profession ne peut survivre qu'en constituant une forme sociale monolithique. Les critiques faites à une approche fonctionnaliste des professions peuvent être reprises ici<sup>3</sup>. D'autres travaux de sociologie partent de l'hypothèse qu'une profession est en permanente transformation; les rapports entre ses membres et de ceux-ci

---

<sup>3</sup> Ces critiques faites en 1972 par Marc Maurice dans la revue Sociologie du Travail, reprises en 1973 par Michel Chapouillie dans la Revue Française de Sociologie, sont résumées dans l'introduction de Denise Couture au numéro spécial de la revue Sociologie et Sociétés: *Enjeux actuels en sociologie des professions*, avant qu'elle ne démontre l'actuelle vitalité du champ qui a su intégrer ces critiques et renouveler ses questionnements: *A partir des années 60, la sociologie des professions a été l'objet de critiques sévères portant sur la construction de son objet, les professions. Ces critiques ont conduit à remettre en question l'existence même de ce champ de la sociologie: les sociologues des professions seraient tombés dans un piège idéologique en reprenant à leur compte l'image voulant que les occupations organisées en monopoles professionnels aient réussi à imposer à leur propre sujet, image reposant sur deux piliers, la maîtrise exclusive des savoirs ésotériques et l'éthique altruiste de service. Faute d'avoir procédé à une véritable construction de son objet, ce champ de la sociologie apparaissait comme une projection dans l'univers de la culture savante, de la place occupée par les professionnels dans la structure sociale. Il fournissait les explications "scientifiques" de ces privilèges, contribuant ainsi à assurer leur légitimité.* (1988 : 5)

avec la société globale constituent un *mouvement social* (Strauss, 1993) et il devient possible d'envisager les interactions entre groupes ou segments professionnels en terme de confrontations idéologiques indispensables à l'évolution d'une profession. Quelle profession peut exister sans conflit? Quelle est la profession qui pour s'instituer puis se maintenir n'a pas dû négocier la reconnaissance de son expertise avec les groupes sociaux en contact et les pouvoirs en place?

L'histoire des architectes n'est faite que de ces ajustements et aujourd'hui il est difficile de concevoir une sociologie des architectes qui se référerait au seul modèle canonique, sans tenir compte des transformations plus générales du secteur de la construction et de leurs effets sur le modèle. Les chercheurs du GRESA se sont attachés à faire la preuve que la diversité des pratiques et des statuts des architectes est une réalité indéniable et qu'elle n'a pas eu les conséquences apocalyptiques que certains lui prêtent; c'est ainsi que J. Allégret (1993) a analysé comment dans les CAUE qu'il a étudié se constitue une compétence particulière dans l'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Revenons maintenant aux propos des architectes que nous avons rencontré. Le regard qu'ils portent sur leur métier et la place qu'ils y occupent nous semble mettre en évidence des points intéressants

### **Propos d'architectes sur leur milieu professionnel**

Le propos ironique de l'un d'entre eux, ayant double statut, en CAUE et en libéral, "*C'est la lutte des classes!*" peut servir d'introduction à cette écoute.

Le clivage entre architectes qui travaillent en CAUE et ceux qui pratiquent la maîtrise d'oeuvre a été encore fréquemment évoqué dans les entretiens. Les réactions à ce que nous avons écrit, ont relancé le débat, mais dans des sens très divers sinon opposés: que ce soit pour fustiger "*Ceux*

qui faute d'être libéral, deviennent fonctionnaires. Ceux qui sont au CAUE par défaut. Ceux qui entrent au CAUE sans avoir trainé ailleurs. Ceux qui sont incapables de reconnaître comme architectes ceux qui ne sont pas libéraux. Ceux pour qui être architecte, c'est être à la MAF... "En fait ces quelques propos que nous venons de citer mettent en place une série de situations donnant lieu à procès:

- situation où un architecte travaillant en CAUE critique les raisons qui ont conduit un autre architecte à entrer au CAUE par défaut, pour ne pas être libéral;

- situation où un architecte travaillant en CAUE critique le fait qu'un autre architecte travaillant en CAUE *n'ait pas trainé ailleurs*, c'est à dire n'ait pas eu d'autres pratiques du métier avant celle-ci, sous-entendu la maîtrise d'oeuvre;

- situation où un architecte travaillant en CAUE critique ceux qui sont hors du CAUE et sont incapables de reconnaître cette pratique comme pratique d'architecte et restent fixés sur la seule pratique libérale.

D'autres clivages hors de la pratique en CAUE ont été aussi énoncés qui mettent en évidence le fait que les situations conflictuelles ne se recoupent pas simplement avec le clivage architecte CAUE/architecte hors CAUE.

- certains qui conjointement à leur pratique en CAUE, travaillent en libéral ont mis en avant les différences d'accès à la commande notamment publique et l'importance des réseaux politiques locaux pour y accéder. A ce sujet ils ont parlé du CAUE, des syndicats et des associations qui se sont mis en place dans plusieurs départements; ils ont cru qu'à la faveur des changements politiques qui ont suivi 1981, ces structures associatives seraient un moyen d'intervenir pour modifier ces pratiques locales. Mais le bilan dressé succinctement par ceux qui ont parlé de ces expériences reste largement au-dessous des espérances qu'elles avaient mobilisé.

Ces architectes ont aussi parfois évoqué la grande solitude dans leur travail, et les difficultés à rencontrer les confrères et à échanger avec eux sur le métier.

Si l'on se refuse à renvoyer l'ensemble de ces propos à la seule dimension d'un malaise individuel, que peut-on en dire?

### Une hypothèse sur le *mouvement CAUE*

Esquissons les grandes lignes d'un schéma qui doit rester hypothétique et soumis à la critique et au débat.

Il nous semble que les architectes qui ont développé leur pratiques professionnelles dans les CAUE au moment de leur mise en place, ont tenté de s'affranchir des hiérarchies pratiques et imaginaires imposées par le milieu professionnel des architectes encore largement dominé jusque là par la pratique libérale et son idéologie: ils ont cherché cet affranchissement en s'adressant à un autre public que celui auquel s'étaient jusque là adressés les architectes, en utilisant d'autres méthodes de travail centrées sur le conseil, l'information et la formation, et en fixant à ce travail des finalités sociales étrangères à celles des architectes libéraux. La conception du métier d'architecte qu'ils développaient les rendait solidaires des aspirations qu'ont manifesté à la même époque d'autres architectes et qui se sont traduites par diverses revendications, par exemple la suppression de l'Ordre des architectes dont le rôle de juridiction professionnelle était contesté parce que considéré comme recouvrant les intérêts de certains groupes et défendant une vision conservatrice du métier, ou encore par l'adhésion au projet de création dans les communes d'ateliers populaires d'architecture et d'urbanisme.

Dans la période présente les aspirations de cette époque peuvent encore transparaître dans les propos de ceux qui l'ont vécue, mais ne sont cependant plus de mise. Il nous apparaît significatif que les points de vue émis par nos interlocuteurs énoncent des critiques parfois sévères sur le milieu des architectes mais sont aussi pondérés par le refus d'affirmer une quelconque rupture d'avec le milieu des architectes. On ne cherche plus tant à affirmer une différence qu'une complémentarité; par exemple un architecte critique un double aveuglement chez les architectes libéraux: dans leur désintérêt à l'égard du travail du CAUE, ils ne se rendent même pas compte que l'amélioration de la culture architecturale à laquelle concourt le CAUE peut être porteuse d'un élargissement et d'une meilleure qualité de la commande qui s'adresse aux architectes libéraux. Ce changement se recoupe avec l'entrée dans les CAUE d'une nouvelle génération de jeunes architectes à partir de la fin des années 80, qui peuvent aussi par ailleurs exercer leur métier sous un double statut, de salarié au CAUE et de libéral et avoir suivi une formation d'urbaniste.

Peut-on dire, avec le risque de paraître quelque peu grandiloquent, que l'utopie architecturale dont était porteur à ses débuts le *mouvement CAUE*, est morte dans la confrontation qu'elle a dû vivre avec un ensemble de réalités. Nous voyons un des signes de ce changement dans la revendication de plus en plus exprimée, face aux autres professionnels de l'architecture, d'une professionnalité qui a, comme nous l'avons vu, beaucoup de difficultés à se définir. Ne devrait-on pas aujourd'hui nuancer le propos de Nicole Singier sur le rôle des CAUE, déjà mentionné plus haut?

Compte tenu de l'analyse que nous venons de faire, il faut tenter de cerner les significations et les implications de ce changement pour l'évolution présente.

ce travail et le statut social qui lui est attaché. Au moment de la création des CAUE, Raymonde Moulin (1978) avait déjà souligné comment la définition de cette activité de conseil pouvait être problématique par rapport à la création considérée comme la composante centrale et la plus valorisée dans l'activité des architectes: "Jusqu'à une date récente, dans nos sociétés, la fonction de création l'a emporté en prestige transmission et de diffusion. La

tendance parviendra d'autant plus aisément à s'inverser que les fonctions de pédagogie (RETOUR SUR LES INTERROGATIONS D'UNE RECHERCHE, SES PROLONGEMENTS ET SES LIMITES) ont pratiquées en alternance) et que l'assistance architecturale ne deviendra pas le secteur réservé des architectes pauvres".

A l'issue de ces retours, des développements et des approfondissements qu'ils ont permis, vers quelles conclusions nous conduit cette recherche? Comment pouvons-nous répondre aux questions que nous nous étions posées sur la formation de nouvelles compétences et sur les nouvelles identités professionnelles auxquelles elles pouvaient donner naissance.

Les réponses ne peuvent qu'être nuancées, contrastées et ainsi aptes à rendre compte non d'une tendance moyenne, mais de dynamiques en cours dont les aboutissements ne sont pas nécessairement prévisibles.

Nous pensons avoir clairement montré, notamment dans le rapport précédent, les caractères spécifiques de ce travail de conseil en CAUE: la mise en place de ce conseil adressé à un public qui jusque là n'avait pas été celui des architectes, s'est traduite par un ensemble d'interactions entre réflexion théorique, élaboration des modalités d'action et d'outils pratiques, échange avec divers partenaires et institutions.

Il nous semble néanmoins que malgré les caractères spécifiques de ce travail, la question de l'autonomie des compétences qui le fondent reste l'objet d'un débat où se mêlent, parfois dans la confusion, des considérations concernant la définition du travail de l'architecte, les modalités d'exercice de

ce travail et le statut social qui lui est attaché. Au moment de la création des CAUE, Raymonde Moulin (1978) avait déjà souligné comment la définition de cette activité de conseil pouvait être problématique par rapport à la création considérée comme la composante centrale et la plus valorisée dans l'activité des architectes: *"Jusqu'à une date récente, dans nos sociétés, la fonction de création l'a emporté en prestige sur celle de transmission et de diffusion. La tendance parviendra d'autant plus aisément à s'inverser que les fonctions de pédagogie et d'animation ne seront pas dissociées, pour les architectes de la fonction de conception (ou que à tout le moins, elles seront pratiquées en alternance) et que l'assistance architecturale ne deviendra pas le secteur réservé des architectes pauvres "*.

Dans la réflexion prospective qu'il a menée à la demande de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, sur les évolutions présentes de l'enseignement de l'architecture, Armand Frémont (1992) aborde des questions qui rejoignent les remarques qui précèdent. Il s'appuie sur l'exemple du travail d'architecte en CAUE dont il analyse diverses missions - conseil auprès des particuliers et auprès des communes, participation à des jurys de concours d'architecture - pour montrer que le mode de diversification des pratiques professionnelles que représente ce travail s'appuie néanmoins sur des compétences plus générales qui sont transmises par l'enseignement du projet et son prolongement qui est la maîtrise d'oeuvre; citons ce que dit A. Frémont au sujet de la participation de l'architecte de CAUE à des jurys: *"...Certes l'architecte conseiller peut éclairer le maître d'ouvrage sur la consistance d'un projet et le respect d'un programme, certes il doit être vigilant sur des prestations. Mais comment pourrait-il peser ses avis sans avoir lui-même une expérience de la maîtrise d'oeuvre, dans la mesure aussi où le maître d'ouvrage est susceptible d'avoir à nouveau recours à ses services dans le suivi du projet"* et il conclut ainsi ce paragraphe: *"l'exemple du CAUE est intéressant parce qu'il donne toute une*

gamme possible d'activités auxquelles la diversification des débouchés est suceptible d'aboutir. Il montre que pour bien exercer ces activités diversifiées, l'architecte doit être d'abord lui-même, même s'il peut ou doit acquérir par ailleurs telle ou telle spécialité". La position d'A. Frémont s'appuie apparemment sur un point ferme: que l'architecte soit lui-même, c'est à dire que ses compétences soient clairement définies, mais la définition des ces compétences trouvant sa traduction, *naturelle* pourrait-on dire, dans l'expérience de la maîtrise d'oeuvre ne peut que relancer un débat que nous avons souvent rencontré au cours de cette recherche. En effet les compétences n'existent pas dans une sorte d'objectivité abstraite; leur définition est au coeur des débats, des conflits qui animent cette profession, et dans lesquelles sont partie prenante les groupes et les segments qui la constituent. On pourrait illustrer ceci par l'exemple de plusieurs moments de l'histoire des architectes.

En se constituant en *mouvement CAUE*", les architectes qui ont fondé les CAUE et les ont mis en place, entendaient signifier que le sens de leur travail d'architecte ne résidait pas dans une stricte professionnalité. Ce n'est pas innocemment qu'ils se qualifiaient de *mouvement*; s'instituer en tant que mouvement signifiait non tant s'affirmer et s'enfermer dans une singularité, que rechercher à établir des liaisons transversales avec d'autres secteurs de la société, y compris d'autres groupes d'architectes, qui puissent non seulement se reconnaître dans ce mouvement, mais aussi entrer dans une relation dynamique avec lui; c'était un mouvement de *socialisation de l'architecture* au sens où B. Haumont l'a défini.

Nous n'avons pas fait l'histoire de ce mouvement; là n'était pas l'objectif de notre recherche. Nous n'avons pas non plus abordé l'histoire des divers regroupements et associations d'architectes qui ont pu être mentionnés au cours des entretiens et des rencontres et dans lesquels nos interlocuteurs ont été partie prenante à des titres divers. Mais il nous semble qu'il y a là un

domaine important dont la connaissance est peu développée et qui pourrait éclairer les questions que nous avons posées. En effet si, comme nous l'avons dit plus haut la définition des compétences spécifiques à un métier et leur transformation ne peuvent pas être posées de manière abstraite et si elles appartiennent aux enjeux et aux dynamiques d'ensemble qui agitent et divisent une profession et ses différents segments, la connaissance des mouvements et des groupes qui se constituent dans la profession d'architecte, de leurs débats, de leurs oppositions et de leurs luttes doivent permettre de comprendre la place qu'y occupe cette question des compétences et de leur définition.

- Edouard Charton: *Guide pour le choix d'un état ou dictionnaire des professions*, extraits réédités dans le n°2 des Cahiers de la recherche architecturale.

- Michel Conan (1990): *Concevoir un projet d'architecture*, coll. Villes et Entreprises, éd. L'Harmattan.

- Denise Couffure (1988): *Enjeux actuels en sociologie des professions*, Sociologie et Sociétés, No 2.

- Claude Dubar (1991): *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin.

- Françoise Dubost (1985): *Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme*, Sociologie du Travail, No 2.

- Jean-Pierre Epron: *Pratiques d'architecture et statut de l'architecte* (s.l.n.d.).

- Jean-Pierre Epron (sous la direction de) (1992): *Architecture, une anthologie*, tome 1: la culture architecturale; éd. IFA, Groupe SCIC.

- Armand Prémont (1992): *Ecoles d'Architecture 2000, schéma de développement*, Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports.

- Françoise Gaudibert, Gérard Ringon (1993): *Être architecte en CAUE*, GRSSA/EAT.

## BIBLIOGRAPHIE

- Jacques Allégret (1985): *Les communaux, les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales*, GRESA, Ed. In Extenso.
- Jacques Allégret (1993): *Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*, Rapport de recherche, Première partie, GRESA/EAPV.
- Jacques Allégret (1994): *CAUE, les CAUE face à leur mission de conseil et d'aide à la décision publique*, texte extrait du journal de l'Ecole d'Architecture de Paris\_Villemin.
- Edouard Charton: *Guide pour le choix d'un état ou dictionnaire des professions*, extraits réédités dans le n°2 des Cahiers de la recherche architecturale.
- Michel Conan (1990): *Concevoir un projet d'architecture*; coll.Villes et Entreprises, éd. L'Harmattan.
- Denise Couture (1988): *Enjeux actuels en sociologie des professions*, Sociologie et Sociétés, No 2.
- Claude Dubar (1991): *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin.
- Françoise Dubost (1985): *Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme*, Sociologie du Travail, No 2.
- Jean-Pierre Epron: *pratiques d'architecture et statut de l'architecte* (s l n d)
- Jean-Pierre Epron (sous la direction de) (1992): *Architecture, une anthologie*, tome 1: la culture architecturale; éd. IFA, Groupe SCIC.
- Armand Frémont (1992): *Ecoles d'Architecture 2000, schéma de développement*, Ministère de l'Equipement, du Logement et des Transports.
- Françoise Gaudibert, Gérard Ringon (1993): *Etre architecte en CAUE*, GRSSA/EAT.

- Bernard Haumont (1982): *Les architectes et les modifications des pratiques professionnelles, I: L'insertion professionnelle et les nouvelles formes de pratique*, GRESA/Ministère de l'urbanisme et du logement.
- Bernard Haumont (1985); *Figures salariales et socialisation de l'architecture*, GRESA, Ed. In Extenso.
- Raymonde Moulin et alii (1973): *Les architectes, métamorphoses d'une profession libérale*, Ed. Calmann-Levy.
- Raymonde Moulin et Jacques Lautman (1978): *Les architectes. La profession et son "aggiornamento"*, Les Cahiers de la recherche architecturale No 2
- Catherine Paradéise (1988): *Les professions comme marchés du travail fermés*, Sociologie et Sociétés, No 2.
- Nicole Singier (1982): *Une institution architecturale et l'économie locale*, publié dans le fascicule 3 du Groupe de Travail IFA- Architectes et sociétés, séminaire de 1982.
- Anselm Strauss (1993): *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Textes réunis et présentés par Isabelle Baszanger, Ed. de l'Harmattan.
- *Territoires et Enseignement* - 1ère rencontre Ecoles d'Architecture/CAUE, 17 et 18 mai 1990, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin.
- *Territoires et Enseignement* - 2ème rencontre Ecoles d'Architecture/CAUE, Actes, 10 et 11 Février 1992, *Les métiers d'aide à la décision publique*, 1993.
- Edgar Zilsel (1993): *Le génie, histoire d'une notion de l'Antiquité à la Renaissance*, coll.Paradoxe, éd.de Minuit.

